



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-191217-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	<b>COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017</b>
--	---

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice ..... 27

Nombre de conseillers présents ..... 15

Nombre de conseillers votants ..... 25

**Etaient présents :**

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Michel TURCO, M. Jean-Claude DENIS, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Elisabeth GOUILLER, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, M. André COSSÉ, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gilles-André JEANSON, M. Hervé GROSSIN, M. Pascal SIMON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Vanessa VERMEERSCH, M. Michel HENTRY, Mme Nathalie CARDIN.

**Ont donné pouvoir :**

M. Patrice GARNIER	à Mme Nathalie BERTON
Mme Sylvie QUENEAU	à M. Jean-Pierre PAUL
M. André COSSÉ	à André DESPLAT
M. Pierre-Antoine BOURREAU	à M. Jean-Christophe GASSOT
M. Gilles-André JEANSON	à M. Eric DELHOMMAIS
M. Hervé GROSSIN	à Mme Josiane LE BRONEC
M. Pascal SIMON	à M. Jean-Claude DENIS
Mme Virginie GATIEN	à M. Jean-Charles GARREAU
M. Michel HENTRY	à Mme Elisabeth GOUILLER
Mme Nathalie CARDIN	à M. Francis COUSTEAU

Secrétaire de séance : Madame Delphine COSSON

---

**PREAMBULE**

- Le procès-verbal de la séance du 23 novembre est adopté à l'unanimité.

- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 11 novembre au 08 décembre 2017: Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

## COMMANDE PUBLIQUE

1. Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour l'acquisition de véhicules utilitaires propres : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour l'acquisition de véhicules utilitaires propres,

- **DESIGNE** :

Représentant titulaire	Jean-Christophe GASSOT
Représentant suppléant	Josiane LE BRONEC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

2. Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour la mise en place d'un marché de travaux d'entretien et de fournitures de voirie : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour la mise en place d'un marché de travaux d'entretien et de fourniture de voirie.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux d'entretien de voirie et d'acquiescer des fournitures de voirie sur le territoire communautaire ainsi que les actes en découlant.

- **DESIGNE** un représentant titulaire et un représentant suppléant, de la Commune d'Evres-sur-Indre.

Titulaire	Suppléant
GASSOT Jean-Christophe	Patrice GARNIER

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

3. Approbation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre : En l'absence de Monsieur Esnault, Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

## FINANCES LOCALES

4. Travaux de requalification de la rue de Tours : demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) 2018 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Travaux de requalification de la rue de Tours: 800 150 € HT

### **Financement de l'opération HT**

Subvention Fonds Départemental de Développement (F2D) sollicitée : ..... 400 075.00 €

Participation communale : ..... 400 075.00 €

**TOTAL : ..... 800 150.00 €**

- **SOLLICITE** une subvention du Département d'Indre-et-Loire au taux le plus élevé possible au titre du Fonds Département de Développement (F2D) 2018.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

5. Travaux de réhabilitation de l'ancien logement du gardien du plateau sportif en accueil jeunes adolescents : demande de subventions au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) 2018 et au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Travaux de réhabilitation de l'ancien logement du gardien du plateau sportif transformé en accueil jeunes adolescents : 127 881.00 € HT

### **Financement de l'opération HT**

Subvention Département (F2D) sollicitée : ..... 63 940.00 €

Fonds de concours Touraine Vallée de l'Indre sollicitée : ..... 4 136.00 €

Subvention Région Centre (CRST) sollicitée..... 25 576.00 €

Participation communale : ..... 34 229.00 €

**TOTAL : ..... 127 881.00 €**

- **SOLLICITE** une subvention du Département d'Indre-et-Loire au taux le plus élevé possible au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D).
  - **SOLLICITE** une subvention de la Région Centre Val de Loire au taux le plus élevé possible au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Indre et Cher.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.
6. Travaux d'aménagement d'une aire de jeux ludique sur un espace vert public : demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) 2018 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :
    - Travaux d'aménagement d'une aire de jeux ludique sur un espace vert public : 238 007.00 € HT
    - Financement de l'opération HT**
    - Subvention Fonds Départemental de Développement (F2D) sollicitée : ..... 119 003.00 €
    - Participation communale : ..... 119 004.00 €
    - TOTAL : ..... 238 007.00 €**
  - **SOLLICITE** une subvention du Département d'Indre-et-Loire au taux le plus élevé possible au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) 2018.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.
7. Etude d'aménagement paysager des bords de l'Indre : demande de subvention au titre de la politique départementale de préservation et de valorisation des espaces naturels et de la biodiversité : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :
    - Etude d'aménagement paysager des bords de l'Indre : 13 575.00 € HT
    - Financement de l'opération HT**
    - Subvention Départementale sollicitée : ..... 8 145.00 €
    - Participation communale : ..... 5 430.00 €
    - TOTAL : ..... 13 575.00 €**
  - **SOLLICITE** une subvention du Département d'Indre-et-Loire au taux le plus élevé possible au titre de la politique départementale de préservation et de valorisation des espaces naturels et de la biodiversité.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.
8. Travaux de réhabilitation de l'espace culturel esvrien : demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :
    - Réhabilitation de l'Espace Culturel Esvrien : 430 798.00 € HT
    - Financement de l'opération HT**
    - Subvention DETR 2017 ..... 200 000.00 €
    - Subvention CRST sollicitée : ..... 129 239.00 €
    - Participation communale : ..... 101 559.00 €
    - TOTAL : ..... 430 798.00 €**
  - **SOLLICITE** une subvention de la Région Centre Val de Loire au taux le plus élevé possible au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour la réhabilitation de l'Espace Culturel Esvrien.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.
9. Achat d'un véhicule utilitaire électrique/hydrogène : demande de financement au titre du programme Leader : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération tel que figurant ci-après :
- | Dépenses               | HT       | Recettes        | HT       |
|------------------------|----------|-----------------|----------|
| Véhicule utilitaire H2 | 26 000 € | SIEIL           | 3 500 €  |
|                        |          | Autofinancement | 5 860 €  |
|                        |          | <b>LEADER</b>   | 16 640 € |
| Total                  | 26 000 € | Total           | 26 000 € |
- **SOLLICITE** auprès du Syndicat Mixte du Pays Indre et Cher une subvention au titre du programme Leader d'un montant de 16 640 €.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

10. Vie Associative, Sport, Culture : subvention exceptionnelle à l'association Esvres« N »ments : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **VOTE** une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l'association Esvres« N »ments.

#### **LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE**

11. Dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2018 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **PORTE** la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail de la commune d'Esvres-sur-Indre au nombre de 3 dimanches pour l'année 2018.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté collectif correspondant

#### **URBANISME**

12. Approbation de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Esvres-sur-Indre telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
  - **DIT** que, conformément aux articles L. 153-48b du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'Article R. 2121-10 du C.G.C.T.
  - **INFORME** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.
  - **PRECISE** que la présente délibération devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au Préfet dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du C.G.C.T.

#### **FONCTION PUBLIQUE**

13. Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Part Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et part Complément Indemnitare Annuel (CIA) : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **Article 1 : INSTAURE** le nouveau régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus.
  - **Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus.
  - **Article 3 : PRECISE** que la délibération n°de-160217-06 en date du 16 février 2017 instituant le régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est abrogée.
  - **Article 4 : DIT** que les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité.

#### **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**

##### *Politique de la ville-habitat-logement*

14. Avis sur la vente de 17 logements conventionnés à l'APL par Val Touraine Habitat : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **EMET** un avis favorable au projet de vente de 17 logements individuels situés aux 10-12-14-16-18- 24-26-28 rue Baptiste Marcet, 11-13-15-17 rue des anciens d'AFN et 26-28 rue du stade au sein du groupe immobilier « Croix Blanche 5 » répartis comme suit : - 8 T3 / 7 T4 / 2 T5

#### **QUESTIONS DIVERSES**

ESVRES-SUR-INDRE, le 20 décembre 2017

Le Maire,  
Jean-Christophe GASSOT